

## PROCES-VERBAL DE LA TROISIEME SEANCE

CIRC, Lyon

Vendredi 17 mai 2013, à 08h30

Président : Professeur Pekka Puska (Finlande)

Secrétaire : Dr Christopher P. Wild, Directeur du CIRC

### SOMMAIRE

	Page
1. Point sur le projet du « Nouveau Centre », y compris Bâtir l'avenir : la vision scientifique portant le « Nouveau Centre »	4
2. Projet de programme (2014–2017) et de budget (2014–2015) (suite)	18
3. Déclaration de l'Association du Personnel du CIRC	22
4. Rapport sur les activités de publication	24
5. Demandes de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction <sup>1</sup>	25
A. Prolongation de deux ans de l'allocation de fonds approuvée pour un conseil juridique et architectural concernant le projet du « Nouveau Centre »	25
B. Recettes des publications	26
D. Equipement scientifique	27
E. Appui à la mise en œuvre des normes IPSAS	28
F. Financement d'une capacité de calcul haute performance (HPC)	29
6. Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC (CEC), 2011–2012	30
7. Acceptation des dons	31
8. Acceptation des subventions et contrats et versement des revenus d'intérêts aux subventions	31

---

<sup>1</sup> Le point 19C a été annulé et n'a donc pas fait l'objet de discussions.

### Représentants des Etats participants

Professeur Pekka PUSKA, <i>Président</i> Dr Sakari KARJALAINEN	Finlande
Dr Mark PALMER, <i>Vice-président</i> Dr Rhoswyn WALKER	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Dr Morag PARK, <i>Rapporteur</i> Mme Lucero HERNANDEZ	Canada
Dr Chariklia BALAS Dr Irene KEINHORST	Allemagne
Professeur Christopher BAGGOLEY	Australie
Dr Hemma BAUER	Autriche
M. Lieven DE RAEDT	Belgique
Dr Luiz Antonio SANTINI Dr Marisa Dreyer BREITENBACH	Brésil
Professeur Herman AUTRUP	Danemark
Dr María José G. SUSO	Espagne
Dr Lisa STEVENS Mme Gabrielle LAMOURELLE Mme Mary Blanca RIOS Dr Jeff GLENN	Etats-Unis d'Amérique
Mme Lidia GABUNIYA	Fédération de Russie
Professeur Agnès BUZYN	France
Professeur G.K. RATH ( <i>excusé</i> )	Inde
Dr Susan O'REILLY	Irlande
<i>Pas de Représentant(e)</i>	Italie
Dr Masato MUGITANI Dr Makiyo IWATA	Japon

Dr Edgar RIVEDAL Dr Henrietta BLANKSON	Norvège
Dr Jack HUTTEN M. Jeroen HULLEMAN	Pays-Bas
Dr FALEH Mohammed Hussain Ali	Qatar
Dr Sung Woong RA Dr Jeongseon KIM Dr Yeol KIM	République de Corée
Professeur Mats ULFENDAHL ( <i>excusé</i> ) Dr Karin SCHMEKEL	Suède
Dr Diane STEBER-BÜCHLI	Suisse
Professeur Murat TUNCER	Turquie

### **Organisation mondiale de la Santé**

Dr Oleg CHESTNOV, Sous-directeur général  
Mme Joanne MCKEOUGH, Bureau du Conseil juridique

### **Observateurs**

Professeur Mads MELBYE, Président du Conseil scientifique

### **Union internationale contre le Cancer (UICC)**

M. Cary ADAMS, Directeur exécutif

### **Commissaire aux Comptes**

M. Lito Q. MARTIN (*excusé*), Commission de vérification des comptes, Philippines

### **Secrétariat**

Dr C.P. WILD, *Secrétaire*

M. D. ALLEN  
Dr S. FRANCESCHI

Mme A. BERGER  
Dr F. BRAY  
Dr P. BRENNAN  
Dr G. BYRNES  
Mme D. D'AMICO  
M. P. DAMIECKI  
Dr D. FORMAN  
Mme E. FRANÇON

Dr N. GAUDIN  
Dr Z. HERCEG  
Dr R. HERRERO  
Dr A. KESMINIENE  
Dr D. LOOMIS  
Dr J. MCKAY  
Dr M. MENDY  
Dr R. NJIE  
Dr H. OHGAKI  
Dr I. ROMIEU

Dr R. SANKARANARAYANAN  
Mme A. SANTHIPRECHACHIT  
Dr A. SCALBERT  
Dr J. SCHÜZ  
Dr N. SLIMANI  
Dr E. STELIAROVA-FOUCHER  
Dr K. STRAIF  
Dr M. TOMMASINO  
Dr L. VON KARSA  
Dr J. ZAVADIL

**1. POINT SUR LE PROJET DU « NOUVEAU CENTRE », Y COMPRIS BATIR L'AVENIR : LA VISION SCIENTIFIQUE PORTANT LE « NOUVEAU CENTRE »**  
**Point 16 de l'ordre du jour** (Documents GC/55/9A et GC/55/9B)

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances), illustrant ses remarques à l'aide de diapositives, rappelle l'histoire des bâtiments du CIRC, construits suite à la création du Centre dans les années 1970. La tour du CIRC a été bâtie grâce à des financements provenant des ressources centrales, départementales et de la Ville de Lyon, dont elle est la propriété. L'accord pour la mise à disposition des locaux sera en vigueur jusqu'en 2032 et la propriété des bâtiments construits ultérieurement, à savoir les bâtiments Latarjet, BRC et Sasakawa, sera transférée à la Ville de Lyon, s'ils sont laissés vacants par le Centre.

La tour est en mauvais état et de l'amiante a été utilisée lors de sa construction. Par ailleurs, les espaces de ce bâtiment ne sont plus adaptés aux besoins actuels. Des études menées par le Secrétariat et la Ville de Lyon en 2012 ont ainsi indiqué que les réparations seraient trop importantes à long terme. En effet, le bureau du Directeur est inondé lorsqu'il pleut et un certain nombre de fuites et de problèmes de climatisation ont entraîné l'évacuation de plusieurs bureaux et étages du bâtiment. La Ville de Lyon a toutefois accepté de prendre en charge certains travaux urgents et importants qui devraient être terminés d'ici 2014 et qui sont destinés à limiter ces problèmes à court terme.

Après avoir examiné trois différentes options pour résoudre ces questions à long terme, à savoir la rénovation de la tour, la démolition de la tour accompagnée de la reconstruction d'un bâtiment sur le même terrain et enfin la construction d'un bâtiment sur un nouveau terrain, la Ville de Lyon a exprimé une préférence pour la troisième option. Dans la Résolution GC/54/R5, le Secrétariat a été prié de consulter le Groupe de travail sur les projets d'infrastructure et les Présidents et Vice-présidents du Conseil de Direction et du Conseil scientifique sur toute question concernant l'aspect du nouveau bâtiment. Il est également invité à veiller à ce que le projet du Nouveau Centre n'entraîne aucun coût obligatoire à la charge des Etats participants ; les contributions volontaires seront toutefois les bienvenues. Des discussions menées avec les autorités locales ont également confirmé que nombre de personnes souhaitent voir le Centre rester à Lyon. Le site de Gerland, qui sera consacré à la recherche scientifique, représente l'emplacement préféré pour la nouvelle construction. La Communauté urbaine de Lyon (Grand Lyon) assurera la gestion du projet de construction et deviendra le nouveau bailleur du Centre.

Quatre partenaires locaux ont accepté de financer 49,9% du projet, étant entendu que le Gouvernement français finance les 50,1% restants. Les discussions sur ce sujet sont également coordonnées avec les ministères de la Recherche, des Affaires étrangères et de la Santé, qui ont clairement indiqué leur profond soutien au projet. Les conditions sont réunies pour pouvoir dès à présent lancer des appels d'offre pour des travaux de conception, dans l'espoir que le feu vert sera accordé pour le financement.

Le rôle du CIRC dans ce projet consiste à organiser et à soutenir la gestion du projet ainsi qu'à rechercher des sources de financement. Des décisions devront également être prises afin d'éviter tout retard sur des questions telles que la restitution des bâtiments actuels, qui auront peu de valeur résiduelle. La Ville de Lyon a ainsi estimé que la valeur marchande

des bâtiments Latarjet et BRC ainsi que du terrain pourrait s'élever à 4 millions d'euros ; par ailleurs, il est possible que le Centre puisse négocier pour la récupérer.

S'agissant des priorités de conception entourant l'idée de « Bâtir l'avenir », le Conseil de Direction a longuement débattu de ce sujet en 2012, veillant à ce que ses membres prennent le temps de réfléchir aux besoins à long terme du Centre, notamment en ce qui concerne les locaux qui abriteront ses activités actuelles et à venir. A la suite du conseil formulé par plusieurs membres du Conseil de Direction, le Directeur a préparé le document GC/55/9B, qui aborde les principes sous-tendant la conception du nouveau bâtiment. Ces derniers correspondent à la vision scientifique du Centre et comprennent : une conception intégrée qui combine laboratoires, bureaux et espaces communs, afin de promouvoir les échanges informels ; des locaux partagés pour les ressources de laboratoire ; un espace dédié aux installations de la biobanque ; une infrastructure informatique souple et évolutive ; et un soutien à la mission du CIRC, fondée sur la promotion de la collaboration et de la formation, grâce à des locaux de réunion et des espaces de travail pour le personnel et les visiteurs. Le Centre souhaite également présenter une faible empreinte environnementale et a estimé que ses coûts de fonctionnement seraient considérablement diminués s'il déménageait vers un bâtiment moderne. Un bâtiment plus horizontal offrirait notamment davantage d'espaces de laboratoire et moins de couloirs.

Le Conseil scientifique a tenu une discussion animée sur le document du Directeur relatif à la vision scientifique portant le « Nouveau Centre », et de nombreux collègues ont pu partager l'expérience qu'ils ont acquise au cours de projets similaires. Ils souhaitent ardemment que les différents atouts scientifiques du CIRC soient intégrés à la nouvelle conception. Par ailleurs, ils soutiennent une conception souple, qui envisage différentes façons de travailler, et donnent leur accord de principe au projet visant à abriter la Biobanque.

Les autorités ont insisté pour que le Bureau de l'OMS de Lyon, composé d'environ 30 personnes, soit intégré au nouveau bâtiment qui sera géré par le CIRC. A l'issue de discussions avec l'OMS, les inquiétudes du CIRC ont été apaisées et le Centre ne doute pas que l'intégration des collègues de l'OMS aura de nombreux avantages.

Le CIRC prie le Conseil de Direction de reconnaître la nécessité de poursuivre les négociations et d'avancer dans le projet, et requiert une certaine marge de manœuvre pour négocier toute compensation qui découlerait de la vente du terrain et des bâtiments. Par ailleurs, le Centre recherche un accord pour partager le nouveau bâtiment avec le Bureau de l'OMS de Lyon. Le Conseil de Direction est donc prié de déléguer son autorité pour la suite du projet au Groupe de travail sur les projets d'infrastructure, afin que les travaux puissent débuter aussitôt qu'une décision sur le financement aura été reçue du gouvernement central. Le Conseil de Direction est en outre prié d'accepter le document sur la vision scientifique, préparé par le Directeur au sujet de la conception du « Nouveau Centre ».

Le Dr MUGITANI (Japon) déclare qu'il n'a aucune objection au projet du « Nouveau Centre » mais se déclare très préoccupé au sujet des Salles Princesse Takamatsu et Sasakawa.

Il indique également que selon des informations qu'on lui a communiquées, M. Sasakawa pourrait réaliser une autre contribution pour financer la construction d'une nouvelle Salle.

Le PRESIDENT fait part de sa profonde gratitude au Japon pour le soutien constant qu'il apporte au CIRC et au projet du nouveau bâtiment.

Le Professeur MELBYE (Président du Conseil scientifique), s'exprimant sur les discussions du Conseil scientifique sur le « Nouveau Centre », déclare que les membres ont décidé qu'il serait impossible de s'accorder sur la taille des laboratoires sans un plan de projet concret. En revanche, ils se sont mis d'accord sur la nécessité de bénéficier d'un maximum de souplesse afin de pouvoir accueillir différents projets de recherche. Depuis la création du Centre, le modèle, fondé au départ sur des tâches administratives, a évolué vers une combinaison de sciences appliquées et de collaborations de recherche, pour lesquelles des espaces de laboratoire et du matériel de biobanque sont à présent nécessaires. Il s'agit d'un véritable défi que de prévoir les installations qui seront nécessaires à l'avenir. Il note cependant qu'une configuration qui promeut les collaborations entre les petites et moyennes sections du CIRC accroîtra certainement la capacité du Centre à attirer des chercheurs et à promouvoir les collaborations.

Le Dr KEINHORST (Allemagne) estime que des progrès considérables ont été accomplis depuis la dernière réunion du Conseil de Direction. Elle se félicite de l'engagement du gouvernement français, de la Ville de Lyon et des autres parties prenantes. En tant que membre du Groupe de travail sur les projets d'infrastructure, elle remercie le Secrétariat d'avoir rapidement tenu informés les membres de ces évolutions. Il est compréhensible que le gouvernement français prenne le temps de la réflexion pour décider du moment où il conviendra d'utiliser les fonds, même s'il est crucial de recevoir un engagement ferme avant d'avancer sur ce projet. Il serait par ailleurs utile de disposer d'informations supplémentaires quant à la base juridique de la restitution des bâtiments. En ce qui concerne la vision scientifique et sa mise en œuvre, un concept général a été fourni et la prochaine étape consistera à l'approfondir en une vision plus concrète. Elle note que le calendrier des travaux du bâtiment apparaît très serré et ajoute qu'il sera important d'engager un consultant indépendant lors du processus de planification et de veiller à garantir l'implication du CIRC. Elle note enfin que le Directeur, lors de la déclaration qu'il a donné à la suite de sa réélection, a présenté une vision très forte du CIRC, de son financement et du caractère unique de cette institution. Elle juge utile de recevoir un document qui rassemble ces informations.

Le Dr BAUER (Autriche) remercie les autorités locales et le pays hôte de leurs efforts et appuie les plans décrits jusqu'à présent. Toutefois, elle soutient les positions de l'Allemagne selon lesquelles il serait prématuré de parvenir à une décision finale puisque les plans financiers détaillés ne sont pas disponibles. Il est en effet important de se forger une idée

des coûts du bâtiment en lui-même et des coûts supplémentaires dont ceux du matériel de laboratoire. Elle appuiera l'intégration du Bureau de l'OMS mais il est important de veiller à ce que l'OMS prenne en charge les frais associés.

Le Dr KARJALAINEN (Finlande) remercie le Secrétariat des progrès considérables qui ont été accomplis dans la planification du nouveau bâtiment. La Finlande soutient les plans présentés et pense que le projet sera une grande réussite. Ce nouveau bâtiment représente une occasion sans pareil de créer un espace physique où les collaborations et l'innovation s'épanouiront, dans l'esprit de l'environnement propice à la création de connaissances préconisé par le professeur japonais Ikujiro Nonaka. Il espère qu'un bâtiment exceptionnel sera créé.

Le Professeur AUTRUP (Danemark) déclare qu'il partage les points de vue exprimés par le Président du Conseil scientifique et le représentant de la Finlande. S'il apprécie les avancées qui ont été réalisées, il souligne toutefois la nécessité de concevoir un espace qui corresponde aux futurs besoins du Centre. Il convient que la Biobanque est un atout et qu'un espace de laboratoire doit y être consacré. Néanmoins, ce type d'espace constitue une structure onéreuse et il importera de vérifier qu'il est conçu pour réaliser des expériences scientifiques qui correspondent aux activités de la biobanque. Des questions pratiques doivent également être étudiées : la situation économique de la France s'étant détériorée, comme dans la plupart des pays européens, le calendrier de 5 à 7 ans est-il réaliste ? Par ailleurs, le site proposé pour la construction est un ancien site industriel. Le CIRC s'est-il assuré que le terrain n'est pas contaminé par des produits cancérigènes ?

Le Professeur BUZYN (France) donne lecture d'une déclaration du Premier Ministre français, rédigée à l'issue d'une réunion des ministères de la Santé, de la Recherche et des Affaires étrangères, qui s'est déroulée cette semaine : « La France rappelle son attachement aux travaux du CIRC et à son implantation à Lyon, au cœur d'une zone d'excellence en matière de recherche et de santé. Elle soutient la recherche de nouveaux locaux pour l'organisation ; elle exprime toutefois ses interrogations sur le projet de « Nouveau Centre » actuellement envisagé compte tenu de l'ampleur et du coût de ce projet immobilier. Elle indique que le gouvernement français souhaite pouvoir disposer d'une appréciation directe sur le projet. Il a cette semaine mandaté les ministères concernés pour mener en lien avec le CIRC et les autres parties prenantes – le Grand Lyon notamment – une expertise approfondie du projet de construction, en vue d'en apprécier au mieux le dimensionnement et le coût. La France reviendra vers le Secrétariat sur la base des résultats de cette analyse et de ses échanges avec les autres partenaires dans les prochaines semaines. Elle souhaite toutefois que ne soit pas écartée la possibilité d'une contribution exceptionnelle des Etats participants pour participer au financement des nouveaux locaux. » Le Premier Ministre a formulé la dernière phrase en ayant à l'esprit la taille du Nouveau Centre et le fait qu'il sera peut-être nécessaire de l'agrandir. En effet, si le Conseil de Direction souhaite augmenter la taille des locaux et

l'effectif du personnel, les autorités françaises ne pensent pas être en mesure de pouvoir assumer ces coûts supplémentaires.

Le Professeur TUNCER (Turquie) appuie l'idée d'un nouveau bâtiment puisqu'il existe un certain nombre de problèmes avec les locaux actuels et que le projet du CIRC prend chaque année plus d'ampleur. Toutefois, il doute qu'un bâtiment de 12 000 m<sup>2</sup> puisse être construit en deux ans. Il sera nécessaire de redéfinir le calendrier et les spécifications techniques du bâtiment ; par ailleurs, le coût total du projet devra être calculé.

Le Dr FALEH (Qatar) soutient l'idée d'un nouveau bâtiment et salue l'engagement du pays hôte. Il convient de l'importance de concevoir un bâtiment qui pourra s'adapter, de manière souple, à un environnement en constante évolution et s'agrandir pour répondre aux besoins futurs. En réponse à la requête sur les contributions des Etats participants, il souhaite étudier la conception, comprendre les coûts et savoir s'il est possible de réaliser une contribution à objet spécifié pour financer une partie du bâtiment.

Le PRESIDENT, s'exprimant en sa qualité de représentant de la Finlande, convient que le bâtiment doit bénéficier d'une conception souple. D'après son expérience, les laboratoires modernes tendent à prendre moins d'espace puisque la taille de l'équipement diminue et que les appareils sont de plus en plus automatisés. Toutefois, un espace doit assurément être prévu pour la Biobanque. Par ailleurs, il a été surpris d'apprendre la proposition de partager le bâtiment avec le Bureau de l'OMS de Lyon. Le nouveau bâtiment pourrait en effet être utilisé pour promouvoir la réputation mondiale du CIRC dans la recherche sur le cancer. Il remercie également le gouvernement français de ses efforts et est certain que le CIRC poursuivra avec succès ses négociations en vue de rester de manière permanente en France.

Mme HERNANDEZ (Canada) remercie le gouvernement français de sa volonté de maintenir la présence du CIRC à Lyon, bien qu'elle soit préoccupée par les défis auxquels il doit faire face ce faisant. Le Canada émet un accord de principe au sujet de l'idée du Nouveau Centre mais, avant que toute autre mesure ne soit adoptée, requiert une confirmation écrite du gouvernement français concernant le financement.

Elle comprend que l'état des bâtiments est vétuste et qu'il sera peut-être nécessaire d'en transférer la propriété sans aucune forme de compensation. Elle demande ce qu'il se passerait si les locaux actuels étaient transférés avant que les nouveaux ne soient terminés. Elle soutient par ailleurs la requête émise par les autorités locales d'héberger le Bureau de l'OMS dans le nouveau bâtiment, à condition que les responsabilités de chacune des parties de cet arrangement soient clairement définies. Elle convient en outre qu'il sera nécessaire de concevoir un « bâtiment pour l'avenir » réaliste et faisable, en gardant à l'esprit que des coûts seront probablement engendrés pour financer de nouveaux équipements et le bâtiment en lui-même. Elle indique également que toute décision finale concernant le projet



ne doit pas être déléguée au Groupe de travail sur les projets d'infrastructure mais doit impliquer tous les Etats participants du CIRC, pour faire en sorte que les principes de transparence et de responsabilité soient respectés. Le représentant de la Belgique a par ailleurs soulevé la question de savoir comment le CIRC devait fonctionner à l'avenir. Elle n'est pas convaincue que le Centre ait besoin d'un grand bâtiment, puisqu'il peut construire un modèle en s'appuyant sur ses collaborations avec d'autres centres de recherche.

M. DE RAEDT (Belgique), faisant référence à la déclaration de la représentante de la France, déclare qu'il ne pense pas que le Conseil de Direction ait demandé de déménager dans des locaux plus grands. En effet, il se souvient qu'au cours des discussions de 2012, certains membres du Conseil de Direction se sont montrés critiques quant à la proposition d'augmenter la surface du bâtiment.

Le SECRETAIRE, en réponse aux commentaires émis, rappelle qu'il s'est impliqué pendant quatre ans dans la construction d'un bâtiment interdisciplinaire à Leeds avant de rejoindre le Centre. Résumant la situation présente, il souligne qu'il n'est pas possible de maintenir le *statu quo* puisqu'en raison de son état précaire, le bâtiment actuel doit parfois être fermé. Dans l'intervalle, le Centre est dans l'obligation de remplir certains contrats et le laps de temps qui s'écoule d'une réunion du Conseil de Direction à l'autre génère des problèmes en aval.

La taille et la conception du nouveau bâtiment, dont le nombre d'étages, dépendront du site choisi et de l'empreinte qui lui sera attribuée. Il accueillera favorablement tout examen approfondi des autorités françaises sur les normes en vigueur en France et se réjouira de pouvoir étudier et modifier la taille et l'échelle du projet à la lumière de cette évaluation. Il garantit à nouveau au Conseil de Direction que le Secrétariat contactera pour avis le Conseil scientifique et le Conseil de Direction dès qu'une esquisse générale des plans aura été établie.

Les partenaires locaux, tout comme le gouvernement national, ont fait part de l'importance d'intégrer le Bureau de l'OMS au nouveau bâtiment. Il est clair que l'accord portera sur un bâtiment appartenant au CIRC, qui louera des espaces à l'OMS, laquelle réglera ladite location localement. Le fait que l'OMS s'implique dans la phase de conception, afin de garantir que ses conditions soient satisfaites, ne devrait pas ralentir le processus.

Il convient par ailleurs de réfléchir de manière plus approfondie sur le rôle du Groupe de travail sur les projets d'infrastructure et sur celui du Conseil de Direction dans le processus de décision. En effet, des retards importants dans le projet pourraient mettre le Centre dans une situation difficile si le bâtiment actuel venait à connaître une panne de grande ampleur avant que le nouveau bâtiment ne soit prêt.

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances), en réponse aux commentaires formulés, remercie le représentant du Japon d'avoir poursuivi ses discussions avec M. Sasakawa. Le Centre se réjouit de perpétuer la tradition de disposer d'une Salle Princesse

Takamatsu et d'une Salle Sasakawa dans le nouveau bâtiment. Il remercie également le représentant du Qatar d'envisager d'aider le gouvernement français dans le financement du nouveau bâtiment. Il indique en outre que le Secrétariat accueille favorablement la proposition du gouvernement français de mener une étude plus approfondie sur le projet. Des fonds ont par ailleurs été mis de côté pour le financement d'un service de conseil juridique, destiné à appuyer le CIRC si le projet venait à ne pas être mené à son terme et à garantir qu'il soit protégé tout au long du processus. Le Secrétariat s'assurera que les études du pays hôte ainsi que les commentaires du Conseil scientifique soient dûment documentés.

En ce qui concerne les coûts totaux du projet, le Centre a déjà mis en place certaines politiques pour veiller à ce qu'aucun autre investissement ne soit mené dans le bâtiment actuel et que tout le mobilier acheté soit assez flexible et modulaire pour pouvoir être déménagé dans les nouveaux locaux. Le terrain sur lequel le nouveau bâtiment sera construit a été examiné pour détecter toute contamination et un institut de recherche a déjà été bâti à cet endroit.

Le Dr KEINHORST (Allemagne) demande si le Gouvernement français attend des Etats participants qu'ils versent des contributions financières si la taille du nouveau bâtiment ou si l'effectif du personnel venait à augmenter. Si tel est le cas, ce point influencera la décision de déléguer certaines questions au Groupe de travail sur les projets d'infrastructure. En effet, le gouvernement allemand n'acceptera pas l'introduction de contributions financières obligatoires destinées au nouveau bâtiment et elle fait part de sa surprise quant au fait que cette possibilité ait été introduite à un stade si avancé du processus de planification.

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) déclare qu'une augmentation de près de 15% de l'empreinte du bâtiment a été proposée mais que sa taille globale est flexible et peut être ajustée lors des discussions avec le gouvernement français. Les coûts associés à un agrandissement de l'espace, qui mesure 500 à 600 m<sup>2</sup> et qui a été conçu pour permettre au Centre de s'adapter à d'éventuelles augmentations de personnel sur une période de 30 ans, ne seront pas élevés. Outre cet espace, la nouvelle structure proposée pour abriter la Biobanque a été vivement soutenue par le Conseil scientifique.

Le Professeur BUZYN (France) déclare que le gouvernement français est conscient de l'urgence de la situation et que des ministres ont été mandatés pour travailler sur le projet au cours des six prochaines semaines. Les ministres auront besoin de connaître avec précision le nombre escompté de personnes qui travailleront sur le site, de manière à ce que la taille des laboratoires et des bureaux soit calculée selon les normes françaises.

Le Dr SANTINI (Brésil) remercie le CIRC de l'importante initiative qu'il entreprend malgré la crise financière internationale. Outre les exigences actuelles d'infrastructure, il sera nécessaire de se pencher sur les défis de demain, qui rendront de plus en plus

indispensables les connaissances et la recherche sur le cancer. Puisque le cancer est un problème qui concerne l'ensemble de l'humanité, le CIRC pourrait rechercher des soutiens pour son projet de bâtiment auprès de la communauté scientifique internationale et du milieu des affaires, ainsi que la société dans son ensemble.

Le PRESIDENT, résumant les commentaires effectués, déclare que les représentants ont conscience des contraintes de temps auxquelles fait face le Centre et ont exprimé leur vif soutien concernant la poursuite des négociations avec le gouvernement français, étant entendu toutefois que soit exclue la création de contributions financières obligatoires pour d'autres Etats participants. Il est certain que l'ensemble des observations formulées sera pris en compte par le Secrétariat. Il invite les participants à examiner le projet de résolution sur ce point.

Le RAPPORTEUR donne lecture d'un projet de résolution intitulé « Point sur le projet du « Nouveau Centre : bâtir l'avenir » (GC/55/R12), qui est libellé comme suit :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les documents GC/55/9A (Point sur le projet du « Nouveau Centre ») et GC/55/9B (Bâtir l'avenir : la vision scientifique portant le « Nouveau Centre »),

1. SOUTIENT les efforts permanents pour sécuriser les financements et faire avancer le projet du « Nouveau Centre », notamment en ce qui concerne le lieu et les structures de gestion du projet ;
2. S'ENGAGE, si le pays hôte et les partenaires locaux mettent à disposition des locaux adaptés aux besoins du Centre, et selon des dispositions à fixer avec le Secrétariat et la Ville de Lyon, à restituer les bâtiments actuellement propriété du CIRC sans compensation ;
3. CONVIENT, en accord avec les communications du pays hôte et des partenaires locaux, que le Bureau de l'OMS à Lyon sera inclus au projet du « Nouveau Centre », en fonction de dispositions à convenir ;
4. DELEGUE au Groupe de travail sur les projets d'infrastructure, au titre des décisions courantes sur les principales étapes du projet, l'autorité finale de décider de la validation du projet du « Nouveau Centre » au cas où le pays hôte et les partenaires locaux confirment son financement avant la prochaine session ordinaire du Conseil de Direction ;
5. RECONNAIT que les principes décrits dans le Document GC/55/9B (Bâtir l'avenir : la vision scientifique portant le « Nouveau Centre ») correspondent à la vision des activités futures du Centre ;
6. REMERCIE le Conseil scientifique de ses recommandations portant sur l'architecture du « Nouveau Centre » (Document GC/55/4) ; et
7. DEMANDE au Directeur de conserver le plus de flexibilité possible en ce qui concerne le nouveau bâtiment, afin de créer un environnement favorisant au mieux la collaboration

entre les Sections et de faire en sorte que son impact architectural soit cohérent avec le statut, le rôle et les succès du Centre.

Le Dr KEINHORST (Allemagne) propose d'insérer deux nouveaux paragraphes, dont le premier serait libellé ainsi : « AFFIRME la nécessité d'une décision rapide sur les engagements financiers concrets du gouvernement français et des partenaires locaux » ; le second serait libellé comme suit : « RAPPELLE que les Etats participants ne peuvent pas apporter de contributions obligatoires concernant les coûts en termes de capitaux dus au projet d'infrastructure ; ».

Le Dr BAUER (Autriche) demande si la formulation du paragraphe 4 signifie que la décision finale sur le « Nouveau Centre » sera prise par le Conseil de Direction ou si elle sera déléguée au Groupe de travail sur le projet d'infrastructure.

M. DE RAEDT (Belgique) déclare qu'il serait excessif de déléguer la décision finale au Groupe de travail sur les projets d'infrastructure. Selon lui, la décision devrait être prise par le Conseil de Direction.

Mme HERNANDEZ (Canada) propose, pour éviter de créer des obstacles au processus décisionnel, d'organiser une session spéciale du Conseil de Direction sur internet, ce qui éliminerait la nécessité de se déplacer à Lyon. Il n'appartient pas au Groupe de travail de prendre une décision puisque le rôle d'un groupe de travail est de formuler des recommandations.

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) déclare que le projet de résolution a été formulé pour que le Groupe de travail sur les projets d'infrastructure puisse fournir son approbation du projet, dans l'hypothèse où le gouvernement français confirmerait son engagement à financer le projet dans les six semaines à venir, comme cela est prévu ; cela éviterait en effet tout autre retard dans le projet. Une session extraordinaire du Conseil de Direction peut être organisée ou, si tel est le souhait des Etats participants, la décision peut être reportée à la prochaine réunion ordinaire.

Mme MCKEOUGH (Bureau du Conseil juridique de l'OMS), en réponse à une question du PRESIDENT, indique que le règlement ne prévoit pas la possibilité d'organiser une session par internet, c'est-à-dire sans réunion physique, du Conseil de Direction. En revanche, le Groupe de travail sur les projets d'infrastructure peut consulter par internet les membres du Conseil de Direction avant de prendre une décision, puisque cela ne serait pas considéré comme une session spéciale.

Le PRESIDENT note que le Groupe de travail peut être mandaté pour consulter les Etats participants.

Mme RIOS (Etats-Unis d'Amérique) déclare qu'il serait très exceptionnel qu'un groupe de travail donne une décision finale sur un projet de cette ampleur. Elle soutient également la requête de l'Allemagne d'ajouter un paragraphe stipulant que les Etats participants ne devront pas être tenus de verser des contributions obligatoires pour le projet.

Le PRESIDENT déclare qu'il serait plus approprié que le paragraphe 3 se termine par les termes suivants : « en fonction de dispositions à convenir, qui ne sauraient compromettre les besoins du CIRC. »

Le Dr KARJALAINEN (Finlande) convient qu'il n'est pas possible de déléguer une telle décision au Groupe de travail et au Directeur. Il demande s'il est possible pour les membres du Conseil de Direction de communiquer un vote ou une décision par écrit en réponse à une proposition spécifique.

Mme MCKEOUGH (Bureau du Conseil juridique de l'OMS) répond qu'elle se penchera sur la possibilité d'utiliser une procédure de communication en ligne ou par écrit.

Le Professeur BAGGOLEY (Australie) déclare qu'il est certain qu'une délibération hors session du Conseil de Direction peut être organisée, puisqu'il s'agit d'une méthode utilisée dans de nombreux domaines de la vie professionnelle. Il est clair que les inondations, l'amiante et divers autres problèmes rendront les bâtiments actuels inutilisables jusqu'au déménagement prévu d'ici sept ans. Il serait également judicieux de concevoir un bâtiment à l'aménagement souple, qui puisse s'adapter aux futurs besoins du Centre. Il note que le Conseil de Direction semble satisfait du projet du « Nouveau Centre », pour autant qu'il soit payé par le Gouvernement français. Il s'avérera essentiel de connaître les faits et d'examiner les décisions prises lors du précédent Conseil de Direction, puisqu'il est possible qu'une petite contribution soit demandée aux Etats participants.

Le Dr O'REILLY (Irlande) souscrit à l'idée de disposer d'un nouveau bâtiment, bien qu'elle ne puisse envisager l'instauration d'une contribution obligatoire. Il serait extrêmement utile d'organiser une réunion du Conseil de Direction, quelle qu'en soit la forme, puisque c'est à lui que revient la décision d'approuver le projet. Il serait également important de mieux comprendre l'intention des autorités françaises locales et nationales ainsi que les coûts d'entretien et les frais associés à toute augmentation du nombre de membres du personnel.

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) déclare que le gouvernement français est en train de prendre un certain nombre de décisions, qui lui garantiront de disposer d'une enveloppe de financement pour débiter la première phase du projet. Certaines spécifications techniques seront établies et un architecte sera alors embauché pour élaborer les plans qui aboutiront au projet de construction. Le Conseil de Direction sera consulté à chaque étape du projet mais la requête actuelle porte simplement sur le lancement de la phase de conception.

Le PRESIDENT pense qu'il existe un réel consensus sur la principale décision, même si le projet de résolution devra être modifié pour répondre à certaines requêtes.

Le RAPPORTEUR donne lecture d'une version amendée du projet de résolution (GC/55/R12) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les Documents GC/55/9A (Point sur le projet du « Nouveau Centre ») et GC/55/9B (Bâtir l'avenir : la vision scientifique portant le « Nouveau Centre »),

1. RECONNAIT que les bâtiments du CIRC sont dans un état de dégradation avancée et que les conditions de travail pour le personnel ne sont plus adaptées, et rappelle au pays hôte la responsabilité qui est la sienne de fournir des infrastructures adéquates ;
2. RECONNAIT le besoin urgent d'avancement du projet de « Nouveau Centre » ;
3. SOUTIENT les efforts permanents pour sécuriser les financements et faire avancer le projet de « Nouveau Centre », notamment en ce qui concerne le lieu et les structures de gestion du projet ;
4. AFFIRME la nécessité d'une décision rapide sur les engagements financiers concrets du gouvernement français et de la Ville de Lyon ;
5. S'ENGAGE, si le pays hôte et les partenaires locaux mettent à disposition des locaux adaptés aux besoins du Centre, et selon des dispositions à fixer avec le Secrétariat et la Ville de Lyon, à restituer les bâtiments actuellement propriété du CIRC sans compensation ;
6. CONVIENT, en accord avec les communications du pays hôte et des partenaires locaux, que le Bureau de l'OMS à Lyon sera inclus au projet de « Nouveau Centre », en fonction de dispositions à convenir, qui ne sauraient compromettre les besoins du CIRC ;
7. DELEGUE au Groupe de travail sur les projets d'infrastructure, au titre des décisions courantes sur les principales étapes du projet, l'autorité de recommander la validation du projet de « Nouveau Centre » au cas où le pays hôte et les partenaires locaux confirment son financement avant la prochaine session ordinaire du Conseil de Direction ;
8. RECONNAIT que les principes décrits dans le Document GC/55/9B (Bâtir l'avenir : la vision scientifique portant le « Nouveau Centre ») correspondent à la vision des activités futures du Centre ;

9. DEMANDE au Directeur de conserver le plus de flexibilité possible en ce qui concerne le nouveau bâtiment, afin de créer un environnement favorisant au mieux la collaboration entre les Sections et de faire en sorte que son impact architectural soit cohérent avec le statut, le rôle et les succès du Centre ;
10. RAPPELLE que les Etats participants ne peuvent pas apporter de contributions obligatoires concernant les coûts en termes de capitaux dus au projet d'infrastructures ; et
11. REMERCIE le Conseil scientifique de ses recommandations portant sur l'architecture du « Nouveau Centre » (Document GC/55/4).

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) recommande que les termes « Ville de Lyon » du paragraphe 5 soient remplacés par « pays hôte et partenaires locaux. »

Mme MCKEOUGH (Bureau du Conseil juridique de l'OMS) déclare qu'elle a consulté le Siège de l'OMS et qu'elle peut à présent confirmer qu'il ne sera pas possible pour le Conseil de Direction de se réunir entre les sessions ; toutefois il pourra prendre une décision. Les termes de cette décision devront être très clairs et convenus à l'avance. S'il est ainsi demandé au Groupe de travail sur les projets d'infrastructure de consulter le Conseil de Direction et de recevoir de sa part une décision du type « oui » ou « non », elle pourra rédiger un libellé à cet effet qu'elle inclura dans le paragraphe 7.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) demande la date à laquelle est prévue l'adoption de la décision qui sera incluse dans le paragraphe 7, puisque ce paragraphe fait actuellement référence à la session ordinaire du Conseil de Direction. Elle n'a pas entendu de proposition quant à un calendrier sur la prise de décision concernant la conception architecturale.

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) déclare que la première étape consiste à recevoir une réponse du gouvernement français concernant l'enveloppe financière, afin de commencer la phase de conception du projet.

Le Professeur BUZYN (France) indique que les autorités françaises ont conscience de l'urgence des problèmes auxquels le CIRC fait face. Elle fera de son mieux pour favoriser un lancement rapide du projet.

Le PRESIDENT demande si le Conseil de Direction souhaite amender le paragraphe 7 du projet de résolution à la lumière des informations fournies par le Bureau du Conseil juridique.

Mme MCKEOUGH (Bureau du Conseil juridique de l'OMS), en réponse à une question de Mme HERNANDEZ (Canada), indique que le Conseil de Direction peut décider de déléguer une décision à un groupe de travail. A l'inverse, le Conseil de Direction peut également décider de procéder à un arrangement entre les sessions, comme elle l'a indiqué précédemment.

Le Dr BAUER (Autriche) demande si le paragraphe 7 peut indiquer que le Conseil de Direction délègue au Groupe de travail sur les projets d'infrastructure le pouvoir de faire une recommandation sur la poursuite de la conception du bâtiment.

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) déclare que, si le Conseil de Direction donne son accord au projet, le gouvernement français commencera à utiliser les fonds pour planifier la phase de conception, étant entendu qu'il ait trouvé lesdits fonds pour le faire. Il est alors probable que des propositions de plans architecturaux seront soumises pour décision au Conseil de Direction d'ici deux ans. Le Conseil de Direction continuera à contribuer au projet mais il sera difficile, à ce stade, de faire marche arrière. La décision requise à présent porte sur le choix de faire avancer le projet en partenariat avec les autorités françaises. Aucune décision sur le bâtiment en lui-même n'est prise pour l'instant.

Le Dr KEINHORST (Allemagne) déclare que, si le paragraphe 7 doit stipuler une décision du type « oui » ou « non » du Conseil de Direction, il pourrait être remanié pour préciser que le Conseil de Direction délègue au Groupe de travail sur les projets d'infrastructure la recommandation finale concernant le lancement du projet du « Nouveau Centre ». Elle imagine que le Groupe de travail sur les projets d'infrastructure pourrait émettre une recommandation quant au lancement du projet, à condition que le financement ait été obtenu et que les représentants du Conseil de Direction aient répondu « oui » ou « non » par courrier électronique.

Mme MCKEOUGH (Bureau du Conseil juridique de l'OMS) propose que le nouveau paragraphe 7 soit libellé comme suit : « DECIDE qu'avant toute décision du Groupe de travail sur les projets d'infrastructure sur les étapes à venir développées au paragraphe 7, celui-ci devra, par l'entremise du Directeur, informer le Conseil de Direction par écrit de l'avancement du projet et de ses recommandations, auxquelles le Conseil devra répondre par « oui » ou par « non » avec un délai de réponse. Le Groupe de travail devra se soumettre à la majorité exprimée par le Conseil de Direction dans le délai de réponse imparti ; ».

Le Dr PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Vice-président, s'exprimant en sa qualité de représentant de son pays et soutenu par le Dr KEINHORST (Allemagne), suggère que le terme « final » soit retiré puisque la décision finale ne sera pas prise avant deux autres années.



Le SECRETAIRE demande à ce que soit clairement précisé le nom du représentant à contacter dans chaque Etat participant et s'enquiert de la procédure à suivre si un Etat n'envoie aucune réponse.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) demande si un quorum sera nécessaire plutôt qu'une simple majorité des membres du Conseil de Direction.

Mme MCKEOUGH (Bureau du Conseil juridique de l'OMS) explique qu'un simple vote par « oui » ou « non » sera demandé pour obtenir une opinion majoritaire ; un quorum ne sera donc pas nécessaire. L'OMS possède une liste des personnes à contacter pour chaque Etat participant et des courriers électroniques pourront être envoyés aux représentants actuels du Conseil de Direction.

Le Dr PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Vice-président, s'exprimant en sa qualité de représentant de son pays, déclare qu'il ne voit pas la nécessité d'inclure le premier paragraphe puisque le pays hôte a déjà accepté la responsabilité qui lui incombe de fournir une infrastructure adéquate.

Le Dr KEINHORST (Allemagne) indique qu'elle préférerait conserver le premier paragraphe à la lumière de la déclaration faite par la France lors de la présente réunion.

Le Dr PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Vice-président, s'exprimant en sa qualité de représentant de son pays, déclare qu'il considère que la déclaration de la France présente une position raisonnable puisqu'elle reconnaît la responsabilité qui est la sienne de poursuivre son engagement ; il se demande cependant s'il lui incombe d'aller au-delà de ce cadre. Pour cette raison, il suggère d'effacer le premier paragraphe.

Le Professeur BAGGOLEY (Australie), M. DE RAEDT (Belgique) et le Dr KARJALAINEN (Finlande) appuie la proposition du représentant du Royaume-Uni d'effacer le premier paragraphe.

Mme MCKEOUGH (Bureau du Conseil juridique de l'OMS), en réponse à une question du Dr KARJALAINEN (Finlande), explique que dans le cadre de la procédure proposée, il reviendra au Groupe de travail sur les projets d'infrastructure, et non au Directeur, de prendre une décision sur ce point, après avoir sollicité l'avis du Conseil de Direction.

Le projet de résolution, tel qu'il a été modifié, est **adopté**.

**2. PROJET DE PROGRAMME (2014–2017) ET DE BUDGET (2014–2015) :**  
**Point 14 de l'ordre du jour** (Document GC/55/7 Rév. 1) (suite)

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) présente le budget révisé (2014–2015), préparé à la demande des représentants après la discussion qu'ils ont tenue la veille. Un budget de 40,7 millions d'euros est proposé, qui comprend un apport de 500 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction. La contribution du Fonds spécial du Conseil de Direction a été maintenue au niveau le plus bas possible puisque il n'a pas été jugé approprié d'utiliser le Fonds pour financer les dépenses courantes du Centre.

Le PRESIDENT rappelle qu'une proposition a été reçue pour former un groupe de travail dont l'objectif consistera à examiner le barème des contributions de manière prospective.

Le Dr HUTTEN (Pays-Bas) remercie le CIRC d'avoir remanié le budget et approuve la nouvelle proposition. Il pense qu'une discussion fructueuse s'est engagée sur la manière d'identifier et de soutenir les travaux uniques du Centre. Il sera plus facile d'expliquer le budget aux différents ministères néerlandais avec de telles informations. Il approuve également les remarques formulées précédemment par la représentante de l'Allemagne, selon lesquelles la déclaration du Directeur à sa réélection est très prometteuse. Elle fournit en effet un excellent point de départ pour explorer le rôle futur du Centre.

Mme RIOS (Etats-Unis d'Amérique) indique qu'il ne lui sera pas possible d'accepter ne serait-ce qu'une faible augmentation des contributions fixées dans leur ensemble, puisqu'elle ne dispose que du pouvoir d'approuver un budget à croissance nominale zéro. Elle s'interroge sur la possibilité de demander aux deux nouveaux Etats participants de financer le programme et le budget ordinaires. Elle croit en effet comprendre que les Etats-Unis d'Amérique supporteront une légère augmentation à l'issue de la modification du barème des contributions.

Mme GABUNIYA (Fédération de Russie) partage l'opinion présentée par la représentante des Etats-Unis d'Amérique. Elle n'a reçu aucune directive concernant d'éventuelles modifications et ne peut donc pas approuver le budget tel qu'il est présenté.

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances), souhaitant des précisions sur ce point, indique que le refus de la Fédération de Russie d'accepter le changement du barème des contributions entraînerait une coupe de 6,3 millions d'euros dans le budget du CIRC. En réponse à la représentante des Etats-Unis d'Amérique, il explique qu'un budget à croissance nominale zéro irait à l'encontre des résolutions déjà adoptées par le Conseil de Direction.

Mme RIOS (Etats-Unis d'Amérique) clarifie son propos en indiquant que la proposition d'augmentation de 0,72% sur l'ensemble du budget pose problème puisqu'elle devrait être de 0,0%.

Le PRESIDENT demande si le budget serait acceptable si l'augmentation était de 0,0%.

Le SECRETAIRE répond que la somme peut paraître faible mais que la perte engendrée par une augmentation ramenée à 0,0% affecterait douloureusement les postes du Centre. En effet, elle s'ajouterait à l'impact considérable de la diminution de 500 000 euros qui a été adoptée pour répondre aux commentaires formulés la veille par les représentants.

Le Dr PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Vice-président, déclare qu'il a exprimé son appui au budget initial au motif que les travaux du Centre sont essentiels et qu'ils devraient être accomplis dans le cadre d'un budget approprié. Il rappelle que lors de la réunion de la veille, 12 des 22 représentants ont approuvé le budget dans sa forme originale. Puisque le représentant des Pays-Bas a indiqué qu'il peut à présent accepter le budget dans sa forme actuelle, il semble qu'une majorité des membres du Conseil de Direction soit en mesure d'approuver le budget. Toute autre compression du budget du Centre pourrait avoir pour conséquence de l'empêcher de mener ses travaux efficacement. Il requiert un vote à main levée sur le budget actuellement présenté avant de mener toute autre discussion sur une augmentation de 0,0%.

Le Professeur BUZYN (France) indique qu'elle peut seulement approuver un budget à croissance nominale zéro.

M. DE RAEDT (Belgique) déclare qu'il est disposé à soutenir la proposition actuelle de budget.

Le Dr BAUER (Autriche) approuve les remarques de la Belgique et du Royaume-Uni. L'augmentation proposée de 0,72% est extrêmement faible et toute autre diminution se traduirait par une coupe dans le programme du Centre. Par conséquent, l'Autriche accepte la proposition de budget.

Le Dr STEBER-BÜCHLI (Suisse) déclare qu'elle était en mesure d'approuver le budget tel qu'il était présenté initialement la veille et qu'elle peut donc également accepter la présente proposition.

Le Dr SUSO (Espagne) indique qu'elle ne peut pas accepter une augmentation budgétaire.

Le Professeur AUTRUP (Danemark) indique qu'il peut accepter le budget révisé.

Le Dr O'REILLY (Irlande) déclare que l'Irlande était en mesure d'accepter le budget présenté la veille et qu'elle peut donc accepter la présente proposition. Il est préférable que le CIRC dispose d'un petit pourcentage d'augmentation.

Le Dr RIVEDAL (Norvège) rappelle que la Norvège s'est déclarée la veille favorable au budget initial. Il soutient fermement la position de l'Autriche, du Royaume-Uni et de la Suisse et espère que le budget modifié sera accepté par le Conseil de Direction.

Le Dr KARJALAINEN (Finlande) déclare que la Finlande était disposée à accepter le budget initial. Il appuie donc la proposition actuelle et espère qu'elle sera approuvée par le Conseil de Direction.

Mme HERNANDEZ (Canada) indique qu'elle soutient la position adoptée par la France, l'Espagne et les Etats-Unis d'Amérique.

Le PRESIDENT, ayant requis un vote informel à main levée, annonce qu'une majorité de plus des deux tiers du Conseil de Direction semble favorable à l'acceptation du budget.

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) relève que les Etats-Unis d'Amérique semble avoir demandé une croissance nominale zéro pour l'ensemble du budget ; cependant, il n'est pas certain que le Canada, la France, l'Espagne et la Fédération de Russie puisse accepter une augmentation, quelle qu'elle soit, de leurs contributions.

Le PRESIDENT déclare que la question distincte du barème des contributions sera abordée par la suite. S'exprimant en sa capacité de représentant de la Finlande, il précise que son pays protestera fermement si les contributions des Etats participants n'observent aucune augmentation.

Le Professeur BUZYN (France) annonce qu'elle a reçu, après consultation, l'autorisation d'accepter le budget présenté ce matin. Elle transmet également une forte demande de stabilité et d'économie pour les années à venir.

Le PRESIDENT rappelle aux participants qu'en l'absence d'une hausse globale des contributions fixées, le Centre enregistrera une perte supplémentaire de 250 000€.

Mme RIOS (Etats-Unis d'Amérique) demande s'il est possible de procéder à des coupes dans des domaines du budget autres que le personnel, tels que la réserve du Directeur pour le développement.

Le SECRETAIRE explique qu'il n'est pas possible de réduire le budget hors personnel puisque cela aurait un impact sur le programme du Centre, en particulier sur sa capacité à initier des projets collaboratifs. Quelque 20% ont été retirés du budget hors traitement pendant les deux derniers exercices biennaux et certains groupes de recherche fonctionnent avec 80 000€–100 000€ par an pour couvrir l'ensemble de leurs dépenses courantes. Si le CIRC n'assume pas ces fonctions collaboratives, il ne peut pas remplir sa mission. Pratiquement toute la réserve du Directeur pour le développement est affectée à des projets qui se déroulent pendant la durée de l'exercice biennal.

Le montant en jeu est faible, 250 000€ sur deux ans partagés entre 22 Etats participants, mais important. Toutefois, il est essentiel de recevoir le plein soutien du Conseil de Direction sur le budget du Centre plutôt que de forcer les choses en soumettant la question à un vote. Par conséquent, il préfère adopter la position proposée par la représentante des Etats-Unis d'Amérique. Rappelant la généreuse assistance bilatérale fournie par le Japon l'année précédente, il espère que des Etats participants interviendront à titre individuel pour verser des fonds spécifiques afin de compenser le déficit.

Le PRESIDENT déclare qu'un consensus semblerait se dégager avec une croissance nominale zéro pour l'ensemble du budget. Il est également important de rappeler les commentaires des Pays-Bas concernant l'importance de maintenir la vision et la position internationale du Centre. Il est à espérer également que les Etats participants, ainsi que d'autres parties prenantes, continueront à fournir des financements extrabudgétaires.

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) confirme qu'une croissance de 0% dans les contributions fixées des Etats participants résulterait en un budget de 40,4 millions d'euros, ce qui représente une augmentation budgétaire de 2,55% par rapport à l'exercice biennal précédent. Toutefois, certains Etats participants verraient toujours une augmentation de leurs contributions en raison de l'adoption du nouveau barème des contributions.

Le PRESIDENT demande si le Conseil de Direction est disposé à adopter la version nouvellement révisée du budget.

Le Dr PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Vice-président, déclare qu'il ne votera pas contre le budget afin de préserver le principe de consensus mais souhaite s'assurer que les procès-verbaux fassent mention de la très grande déception du Royaume-Uni quant à la décision qui a été prise par le Conseil de Direction.

Le PRESIDENT indique que le projet de résolution reflétant la décision budgétaire adoptée sera présenté plus tard dans la journée. Le projet de résolution sur la proposition d'un groupe de travail sur le barème des contributions de l'OMS est prêt à être étudié.

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) donne lecture du projet de résolution sur la création d'un groupe de travail pour l'évaluation de la méthode de calcul des contributions (GC/55/R26) :

Le Conseil de Direction,

Ayant pris note des répercussions potentielles des changements du barème OMS des contributions sur les différents Etats participants, en raison de l'actuelle méthode de calcul qu'emploie le CIRC pour fixer ses contributions,

1. DECIDE de mettre en place un Groupe de travail pour évaluer la méthode de calcul des contributions et les principes définis par la Résolution GC/15/R9 ;
2. DEMANDE au Groupe de travail d'envisager des solutions pour réduire les fluctuations potentielles des contributions des Etats participants résultant de changements apportés au barème OMS pour les contributions, tout en prenant en compte les délibérations du Conseil de Direction à ce sujet, contenues dans la Résolution GC/51/R7 ;
3. DECIDE que ce Groupe de travail sera composé de [insérer les Etats participants ici], et
4. DEMANDE au Groupe de travail de rendre compte au Conseil de Direction de ses conclusions et recommandations lors de la 56<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction.

Le PRESIDENT constate que les représentants de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, du Canada, de la Norvège et des Etats-Unis d'Amérique ont fait part de leur désir de rejoindre le Groupe de travail. Les Etats participants seront dûment ajoutés au projet de résolution.

Le projet de résolution, tel qu'il a été modifié, est **adopté**.

### **3. DECLARATION DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL DU CIRC : Point 17 de l'ordre du jour** (Document GC/55/10)

Le Dr BYRNES (Président de l'Association du Personnel du CIRC) remercie le Conseil de Direction de l'occasion qui lui est donnée de s'exprimer au nom de l'Association du Personnel.

Le Personnel estime que travailler au Centre constitue un privilège mais également une grande responsabilité, qui demande parfois des sacrifices. Personne n'est disposé à réaliser ces sacrifices à moins qu'un respect mutuel ne soit instauré et qu'une nette priorité ne soit accordée à un objectif commun, qui pourrait être compromis par l'éventuelle rivalité

opposant les catégories de personnel professionnel et des services généraux, le personnel scientifique et le personnel administratif et les employés et la direction.

Bien que la situation du Centre, en tant que petite structure au sein de l'OMS et du système plus vaste des Nations Unies, constitue une chance, d'une certaine manière, elle représente également des difficultés. En effet, un règlement du personnel adapté à la gestion d'une grande organisation décentralisée et administrative n'est pas optimal pour un petit institut de recherche sur un seul site. A titre d'exemple, citons les étudiants et les boursiers postdoctoraux qui jouent un rôle essentiel au CIRC, alors que cette catégorie de personnel n'est pas reconnue par le système des Nations Unies. Notons également que les vacances de postes au Centre sont moins fréquentes et plus spécialisées ; par conséquent, les membres du personnel considèrent que les possibilités d'évoluer au sein de leurs postes actuels sont extrêmement précieuses. C'est pourquoi la décision de suspendre le Comité de reclassement a été difficile à accepter, tout comme le blocage de l'échelle des salaires du personnel des Services généraux, d'autant que les salaires des personnels Professionnels ont continué à augmenter. Par ailleurs, il a été annoncé, lors du Conseil mondial personnel/Administration de 2012, que le nouveau personnel n'aurait plus accès aux contrats permanents. Le système de Gestion des Ressources humaines des Nations Unies vise à créer une ambiance de respect mutuel et d'objectivité pour assurer une productivité optimale mais certains signes pointent une détérioration de ce respect. L'accord de Siège du CIRC, qui crée regrettamment différents régimes d'imposition selon que la personne est recrutée au niveau local ou international, continue également de générer des tensions.

Un autre facteur négatif est l'état des bâtiments du Centre. La fermeture de la tour pendant l'été 2012, pour qu'y soient menées des réparations urgentes du système de chauffage et de ventilation, a entraîné une interruption considérablement longue ainsi que de mauvaises conditions de travail pour de nombreux membres du personnel. Notons également que les tuyaux qui devaient être remplacés pendant l'été 2013 ont soudainement cédé en février et le bâtiment Latarjet est resté plusieurs jours sans chauffage.

L'enquête anonyme sur le climat de travail, qui est menée tous les deux ans, a été menée auprès du personnel plus tôt cette année. Certaines questions ont été modifiées, au prix de la comparabilité directe entre les différentes enquêtes, afin de séparer les questions spécifiques aux Groupes et aux Sections de celles propres au Centre dans sa globalité. Un grand nombre de réponses, attachées dans l'annexe du rapport de l'Association du personnel, sont très positives : le personnel est fier de travailler pour le CIRC, se sent traité équitablement, dans le respect de l'égalité des sexes et d'autres facteurs, et il adhère à l'orientation des recherches du Centre. Les superviseurs ont confiance en leur personnel, encourageant les comportements éthiques et le libre échange des idées. Toutefois, il est également important de noter l'existence d'un fort niveau de mécontentement. Deux questions sur le harcèlement ont été intégrées, qui remplacent la précédente : les résultats, maintenant exprimés sous la forme d'une échelle de cinq graduations et non plus sous la forme de réponses oui/non, montrent des conditions inacceptables pour un nombre relativement réduit de personnes, ceci accompagné de commentaires individuels troublants. Certains membres du personnel précisent que leurs problèmes ne sont plus d'actualité, mais pour l'unique raison qu'ils ont changé de poste au Centre. Ils ont tous indiqué qu'ils

connaissent les mécanismes institutionnels prévus pour gérer le harcèlement mais cela ne signifie pas nécessairement que ces problèmes aient été résolus. L'enquête a également souligné une perception considérablement dégradée de l'impartialité des procédures de recrutement, principalement dans les Groupes scientifiques, malgré une procédure complexe destinée à garantir un recrutement équitable.

Il enjoint les membres du Conseil de Direction à lire les résultats de l'enquête avec ouverture d'esprit. La situation économique actuelle et les peurs et incertitudes qu'elle entraîne ont sans doute influencé les résultats mais il existe également des éléments indiquant d'autres problèmes. Il croit que la direction a la volonté nécessaire pour résoudre ces questions. Si l'on souhaite que le personnel travaille convenablement, il a besoin des ressources adéquates : un bâtiment adapté, de l'argent pour les recherches et les salaires et aussi de la stabilité et du respect.

Il remercie ses collègues du Comité de l'Association du Personnel. Malheureusement, en raison d'un certain nombre d'accidents, de départs à la retraite et de démissions, le Comité ne dispose plus de suffisamment de membres pour poursuivre ses activités, à moins que d'autres candidats ne se présentent à la dernière minute.

Le PRESIDENT exprime son appréciation, au nom de l'ensemble des membres, de l'excellent travail du personnel. Il est certain que la direction continuera à traiter les questions soulevées en collaboration avec l'Association du personnel. Le Centre n'est rien sans son personnel.

Le Conseil de Direction **prend note** de la déclaration de l'Association du Personnel.

#### **4. RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE PUBLICATION : Point 18 de l'ordre du jour** (Document GC/55/13)

Le Dr GAUDIN (Chef du Groupe Communication) attire l'attention sur le document GC/55/13, qui traite du programme des publications. L'équipe des publications a fusionné avec les services de la bibliothèque pour créer une structure plus cohérente et rationaliser le flux des informations en provenance et à destination du Centre. Une équipe médias a également été mise sur pied pour compléter les activités des équipes de rédaction et internet. La question de la publication en accès libre des ouvrages du Centre est en cours de discussion au plus haut niveau. Elle offre des avantages aux chercheurs puisqu'elle rend leurs travaux immédiatement et gratuitement disponibles sur internet, tout en optimisant leur impact potentiel. L'OMS est également en train de discuter avec un certain nombre d'éditeurs de la possibilité d'intégrer ses publications à leurs dépôts institutionnels. Des documents importants ont été publiés en 2012, qui sont cités dans le rapport, et un certain nombre d'autres documents sont en cours de préparation, dont le *World Cancer Report*.



Dr GLENN (Etats-Unis d'Amérique) félicite le Centre des efforts qu'il déploie pour mener et publier des recherches de haute qualité. L'accès libre aux publications joue un rôle important dans l'avancement de la science mais le Centre doit s'assurer de créer une politique de libre accès prudente, qui prenne en compte les intérêts de tous les intervenants. L'accord entre le Centre et les Editions de l'OMS doit être renégocié afin de garantir, autant que possible, un reversement adéquat des recettes issues de la série *Classification OMS des tumeurs* (« *Blue Books* »), qui rencontre un énorme succès.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après sur les activités de publication (GC/55/R13) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/55/13 « Rapport sur les activités de publication »,

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ; et
2. PRIE le Directeur de continuer à lui faire rapport chaque année sur les activités de publication du CIRC.

Le projet de résolution est **adopté**.

## **5. DEMANDES DE FINANCEMENT GRACE AU FONDS SPECIAL DU CONSEIL DE DIRECTION : Point 19 de l'ordre du jour** (Document GC/55/Inf.Doc. No.2)<sup>1</sup>

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) appelle l'attention sur le document GC/55/Inf.Doc No.2, qui décrit l'état du Fonds spécial du Conseil de Direction.

### **A. Prolongation de deux ans de l'allocation de fonds approuvée pour un conseil juridique et architectural concernant le projet du « Nouveau Centre »** (Document GC/55/14A)

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) rappelle la résolution GC/54/R6, par laquelle le Conseil de Direction a autorisé l'utilisation d'un montant de 115 000€, le cas échéant, afin de pourvoir aux éventuelles dépenses liées à la continuité des activités (70 000€), aux potentielles dépenses en services juridiques et architecturaux spécialisés (45 000€) et à la défense des intérêts du CIRC au cas où le projet du « Nouveau Centre » avancerait rapidement entre deux sessions du Conseil de Direction. Le Secrétariat a en effet utilisé la plus grande partie de la première réserve (65 964€) pour couvrir les frais de déménagement du personnel vers des locaux alternatifs et pour acheter des réfrigérateurs et des climatiseurs pendant les travaux de rénovation qui ont eu lieu durant l'été 2012. Le reliquat de 4036€ sera reversé au Fonds spécial du Conseil de Direction. La seconde réserve n'a pas encore été utilisée et le Conseil de Direction est prié de prolonger l'allocation pendant deux années supplémentaires.

---

<sup>1</sup> Le point 19C a été annulé et n'a donc pas fait l'objet de discussions.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après sur la demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : A. Prolongation de deux ans de l'allocation de fonds approuvée pour un conseil juridique et architectural concernant le projet du « Nouveau Centre » (GC/55/R14) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/55/14A « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : A. Prolongation de deux ans de l'allocation de fonds approuvée pour un conseil juridique et architectural concernant le projet du « Nouveau Centre »,

Rappelant sa résolution GC/54/R6 dans laquelle il autorisait une provision d'un an pour pourvoir aux éventuelles dépenses liées à la continuité des activités (70 000€) et aux potentielles dépenses en services juridiques et architecturaux (45 000€),

1. APPROUVE la proposition du Secrétariat de restitution au Fonds spécial du Conseil de Direction (Document GC/55/14A) du solde de 4036€ sur la réserve de 70 000€ pour d'éventuelles dépenses liées à la continuité des activités ; et

2. AUTORISE la prolongation de deux ans de la provision de 45 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction pour d'éventuelles dépenses en services juridiques et architecturaux, afin de garantir une participation et une influence suffisantes tout au long de la phase de conception du projet du « Nouveau Centre » ; cette autorisation est donnée sous réserve de l'existence d'un solde liquide suffisant dans le Fonds spécial du Conseil de Direction.

Le projet de résolution est **adopté**.

#### **B. Recettes des publications** (Document GC/55/14B)

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) rappelle que depuis plusieurs années, le Conseil de Direction autorise le Secrétariat, à titre rétroactif, à utiliser une partie des recettes tirées de la vente des publications de l'exercice biennal précédent pour soutenir les activités de publications de l'exercice en cours. Cette pratique ayant entraîné quelques problèmes administratifs et de trésorerie, il est à présent proposé que le Secrétariat soit autorisé à utiliser un montant équivalent à 75% des recettes de l'année précédente ou à 525 000€, le montant le plus faible étant retenu. Ce chiffre de 525 000€ vise à fixer une limite supérieure au cas où les recettes des publications viendraient à augmenter considérablement, situation qui devrait avoir lieu puisque davantage de publications sont disponibles à la vente en ligne.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après sur la demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : B. Recettes des publications (GC/55/R15) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/55/14B « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : B. Recettes des publications »,

Notant qu'il est nécessaire d'établir une prévision annuelle des montants disponibles pour le programme des publications,

1. APPROUVE l'autorisation permanente pour le Directeur de disposer chaque année du montant le plus faible entre :

- 75% des revenus tirés de la vente des publications de l'année précédente, ou
- 525 000€

2. AUTORISE le report de tout solde non utilisé à la fin de la première année de l'exercice biennal à l'année suivante ; et

3. DECIDE que tout solde non utilisé à la fin de l'exercice biennal sera reversé au Fonds spécial du Conseil de Direction.

Le projet de résolution est **adopté**.

#### **D. Equipement scientifique** (Document GC/55/14D)

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) appelle l'attention sur la justification du projet d'achat de nouveaux équipements scientifiques, comme cela est expliqué dans le document GC/55/14D. Ces achats sont principalement destinés à remplacer l'équipement obsolète et ont été approuvés par le Conseil scientifique, qui a préconisé que les fonds nécessaires soient prélevés du Fonds spécial du Conseil de Direction. L'équipement étant en grande partie utilisé par plusieurs Groupes ou Sections, il est en effet difficile d'utiliser des subventions de recherche, obtenues par un seul Groupe ou une seule Section, pour procéder à leur financement.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après sur la demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : D. Equipement scientifique (GC/55/R16) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/55/14D « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : D. Equipement scientifique »,

Prenant note de la recommandation du Conseil scientifique demandant l'approbation du Conseil de Direction pour les suggestions d'achats (voir Document GC/55/4),

AUTORISE le Directeur à utiliser jusqu'à 485 295€ du Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve de l'existence dans ce même Fonds d'un solde liquide suffisant, pour l'achat des équipements scientifiques suivants :

	<b>Prix approximatif (€)</b>
Système de pyroséquençage à 96 puits PyroMark Q96 MD	120 215
Système de manipulation des liquides pour les procédures pré-PCR	106 450
Système de manipulation des liquides pour les immunoessais	74 000
Système de manipulation des liquides pour les produits de la PCR	109 630
Système de manipulation des liquides pour les tests d'immunoprécipitation de la chromatine (ChiP)	75 000
Total	485 295

Le projet de résolution est **adopté**.

**E. Appui à la mise en œuvre des normes IPSAS** (Document GC/55/14E)

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) note que l'adoption par le Centre des normes comptables internationales pour le secteur public (*International Public Sector Accounting Standards*, IPSAS) a exigé de procéder à des changements dans les processus de travail et les systèmes informatiques et a révélé la nécessité de renforcer la supervision de la gestion financière – points qui ont été soulignés par le Commissaire aux comptes. Le Secrétariat demande donc l'approbation des montants nécessaires à l'établissement du coût global relatif aux changements proposés.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après sur la demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : E. Appui à la mise en œuvre des normes IPSAS (GC/55/R17) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/55/14E « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : E. Appui à la mise en œuvre des normes IPSAS »,

Constatant que l'application des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) a exigé des changements dans les processus de travail et les systèmes informatiques, et qu'il est nécessaire de renforcer la supervision de la gestion financière du Centre,

1. RECONNAIT que l'appui à la mise en œuvre des normes IPSAS par l'optimisation du système SAP et des autres systèmes a un coût estimé à 400 000€ ;
2. APPROUVE un budget initial de 200 000€, sous réserve de l'existence dans le Fonds d'un solde liquide, afin de lancer le processus de consultations qui permettra de confirmer les montants nécessaires avec précision ; et

3. PRIE le Directeur de fournir un projet actualisé et de confirmer les fonds nécessaires à la prochaine session ordinaire du Conseil de Direction en mai 2014.

En réponse à un point soulevé par Mme HERNANDEZ (Canada), M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) déclare que le Secrétariat, après avoir étudié la manière dont d'autres organisations internationales ont introduit les normes IPSAS, est persuadé qu'un montant maximal de 400 000€ sera suffisant pour couvrir les fonctions nécessitant la gestion des données du Centre. D'autres fonctions pourront être prises en charge par des systèmes périphériques moins onéreux.

Le projet de résolution est **adopté**.

#### **F. Financement d'une capacité de calcul haute performance (HPC)**

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) indique que le Secrétariat, sur recommandation du Conseil scientifique, a réalisé en 2012 un investissement considérable en matière de capacité de calcul haute performance (high-performance computing, HPC), axé principalement sur le domaine des réseaux et de la sauvegarde des informations. Un groupe de travail interne a examiné les besoins du Centre en termes de calculs scientifiques et a recommandé d'apporter un certain nombre d'améliorations à la capacité actuelle, afin de former une base solide sur laquelle les Groupes et les Sections pourront s'appuyer pour faire face aux besoins d'un projet particulier.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après sur la demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : F. Financement d'une capacité de calcul haute performance (GC/55/R18) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/55/14F « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : F. Financement d'une capacité de calcul haute performance (HPC) »,

Constatant que l'informatique et la bio-informatique sont devenus des éléments clés des techniques de recherche scientifique modernes,

Constatant également que le Conseil scientifique a soutenu cette demande de HPC pour le Centre (Document GC/55/4),

APPROUVE l'utilisation d'un montant de 150 000€ au maximum provenant du Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve de l'existence dans le Fonds d'un solde liquide suffisant, pour augmenter l'espace de stockage et la vitesse de calcul des projets de recherche du Centre.

Le projet de résolution est **adopté**.

**6. RAPPORT BIENNAL DU COMITE D'ETHIQUE DU CIRC (CEC), 2011–2012 :  
Point 20 de l'ordre du jour** (Document GC/55/11)

Le Professeur BOISSEL (Président du Comité d'éthique du CIRC) présente le rapport du Comité (Document GC/55/11) et remercie l'ensemble des membres qui le composent de leur participation active à ses travaux. La composition du Comité est restée inchangée, excepté le départ à la retraite du Dr Bakary Sylla, qui a été remplacé par le Dr Ghislaine Scélo. Le Comité s'est réuni dix fois en 2011 et 2012 et certains membres ont assisté à ces réunions par vidéoconférence. Le Comité a évalué 73 projets, dont 53 ont été immédiatement approuvés. Sept autres ont reçu un accord conditionnel, parmi lesquels cinq ont depuis été totalement approuvés et deux sont toujours en cours d'évaluation. Par ailleurs, treize projets ont été refusés en premier lieu, dont cinq ont été représentés et acceptés, six sont en cours de réévaluation et deux n'ont pas été représentés. Le total des projets approuvés pour l'exercice biennal s'élève donc à 63. Le Comité a également organisé deux sessions spéciales : la première s'est déroulée en décembre 2011 et a porté sur l'impact sociétal des travaux du Comité au regard des inquiétudes soulevées par la diffusion des résultats de recherche. La seconde a eu lieu en juin 2012 et a traité des découvertes fortuites, en particulier dans le contexte d'études sur le génome humain faisant appel aux nouvelles méthodes de séquençage de l'exome ou du génome entier. Les rapports de ces réunions seront bientôt publiés. Au sujet des découvertes fortuites, le Comité a consulté le Groupe consultatif sur l'éthique du CIRC, qui est composé d'un petit nombre d'experts internationaux dont le but est de fournir une expertise spécialisée afin d'aider le Comité à répondre à des questions éthiques complexes.

Le SECRETAIRE remercie les membres du Comité pour leur dévouement dans leur tâche, qui est essentielle au bon fonctionnement du Centre.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après sur le rapport biennal du Comité d'Ethique du CIRC (2011–2012) (GC/55/R19) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport biennal du Comité d'Ethique du CIRC (2011–2012), tel qu'il figure au Document GC/55/11,

1. ACCUEILLE avec satisfaction le Rapport biennal du Comité d'Ethique du CIRC (2011–2012) ;
2. REMERCIE le Président du Comité, le Professeur Jean-Pierre Boissel, pour sa présentation du rapport ; et
3. PRIE le Directeur de continuer à faire rapport tous les deux ans sur les considérations éthiques liées aux activités du Centre.

Le projet de résolution est **adopté**.

## **7. ACCEPTATION DES DONNS : Point 21 de l'ordre du jour** (Document GC/55/15)

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) détaille les dons non assortis de conditions acceptés par le Directeur au cours de l'année 2012. D'un montant de 11 491€, ils ont été versés au Fonds spécial pour contributions sans objet spécifié. Une lettre de remerciement et une copie de la résolution adoptée par le Conseil de Direction lors de la présente session seront envoyées à chaque donateur.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après sur l'acceptation des dons (GC/55/R20) :

Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/55/15 des dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

Le projet de résolution est **adopté**.

## **8. ACCEPTATION DES SUBVENTIONS ET CONTRATS ET VERSEMENT DES REVENUS D'INTERETS AUX SUBVENTIONS : Point 22 de l'ordre du jour** (Document GC/55/16)

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) appelle l'attention sur huit subventions et contrats, qui ont été acceptés par le Directeur depuis la précédente session du Conseil de Direction, et sur deux autres projets en cours de soumission pour approbation préalable, d'une valeur totale de 13,85 millions d'euros.

Conformément à l'Article 5.6 du Règlement financier du CIRC, les intérêts accumulés sur les contributions volontaires à objet spécifié sont crédités aux recettes diverses. Toutefois, certains donateurs demandent au Centre de placer les revenus d'intérêt dans le compte gérant leur contribution, ce qui doit normalement constituer une condition de l'accord de contribution. Par le passé, le Conseil de Direction a accepté de fournir, à titre exceptionnel, une dispense de l'Article 5.6 pour répondre à ce type de situation. Dans certains cas cependant, le donateur attendait du Centre que ce dernier observe ses conditions avant même que la dispense nécessaire n'ait été obtenue du Conseil de Direction, compromettant ainsi la réputation du CIRC et l'exposant à des poursuites judiciaires. Par conséquent, le Secrétariat propose que le Conseil de Direction approuve, pour un certain nombre de projets énumérés dans le Document GC/55/16 et pour l'ensemble des projets similaires à venir, le versement exceptionnel des intérêts dans le compte associé au projet, à condition que cette manière de procéder soit exigée par l'accord de contribution signé pour ledit projet. Le Secrétariat fera rapport, lors de la session ordinaire du Conseil de Direction, du montant des intérêts ainsi versés. Pour l'année en cours, le montant en question s'élève à 17 500€.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après sur l'acceptation des subventions et contrats (GC/55/R22) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/55/16 « Acceptation des subventions et contrats et versement des revenus d'intérêts aux subventions »,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à rechercher un financement pour les éléments suivants :
  - a) Traduction des observations cellulaires génétiques, épidémiologiques et tumorales relevées dans des groupes à risque stratifié, atteints du lymphome d'Hodgkin et du VEB (projet *TOGETHER*) [Agence exécutive pour la recherche de la Commission européenne (REA CE) pour un montant de 3 436 690€ pour une durée de 72 mois] ; et
  - b) Infections dans les cancers des patients immunodéprimés [Agence exécutive pour la recherche de la Commission européenne (REA CE) pour un montant de 6 078 924€ pour une durée de 72 mois] ;
2. APPROUVE qu'une exception soit faite à l'Article 5.6 du Règlement financier du CIRC pour permettre au CIRC d'être en conformité avec les directives du donateur au cas où des intérêts seraient dégagés dans les projets suivants :
  - a) Suivi des programmes de vaccination et de dépistage du VPH pour promouvoir leur mise en œuvre durable dans les pays à revenu faible et intermédiaire, de la Fondation Bill et Melinda Gates (BMGF) ; 2 199 688 \$ US (Document GC/55/16) ;
  - b) Evolution du cancer dans les sociétés vieillissantes : perspective internationale, de la Commission européenne ; 201 932€ (Document GC/55/16) ;
3. NOTE le rapport *post facto* des subventions et contrats acceptés par le Directeur, tel qu'il figure au Document GC/55/16 ; et
4. FELICITE le personnel des succès remportés dans l'obtention de subventions de recherche compétitives.

Le projet de résolution est **adopté**.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après sur le versement des revenus d'intérêts aux subventions – autorisation permanente (GC/55/23) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/55/16 « Acceptation des subventions et contrats et versement des revenus d'intérêts aux subventions »,

Constatant que l'Article 5.6 du Règlement financier exige que les intérêts dégagés des subventions ou des contributions exceptionnelles qui sont allouées par le donateur au



financement d'un projet particulier (c'est-à-dire « les contributions volontaires à objet spécifié ») soient crédités aux Recettes diverses,

1. AUTORISE que le Directeur enregistre exceptionnellement les intérêts dégagés des contributions volontaires à objet spécifié dans leurs comptes respectifs, lorsque les accords signés avec les donateurs l'exigent clairement ; et
2. PRIE le Directeur de rendre compte des revenus d'intérêts comptabilisés selon le paragraphe un de cette résolution à chaque session ordinaire du Conseil de Direction.

Le projet de résolution est **adopté**.

**La séance est levée à 12h40.**